



# COMMUNE D'AUDERGHEM

## Service Urbanisme

### ABATTAGE(S) D'ARBRE(S)

#### DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

#### LISTE DES DOCUMENTS ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES À FOURNIR

1. Demande de permis d'urbanisme conforme à l'annexe I de l'arrêté en 2 ex. (3)\*
2. Lorsque le demandeur est propriétaire du bien :  
Renseignements relatifs au titre de propriété en 2 ex.  
  
Lorsque le demandeur n'est pas propriétaire du bien :  
la copie de l'avis au propriétaire conforme à l'annexe II de l'arrêté  
et le récépissé de l'envoi recommandé de l'avis au propriétaire en 2 ex.
3. Photographies significatives du bien (arbre) et du voisinage, en couleurs et au format 10x15 min. (minimum 4 différentes collées ou imprimées sur une feuille A4) en 2 ex (3)\*
4. PLANS au format A4 (A3 quand nécessaire) comprenant : en 3 ex.
  - Plan de localisation (+/-1/5000)
  - Plan de situation existante (+/-1/50)
  - Plan de situation projetée (+/-1/50) (détaillant les nouvelles plantations)
5. Cadre avec les arbres à abattre : en 2 ex.

N°	Espèce et variété :	Circonférence à 1,50 m de hauteur :	Hauteur approximative :	Diam. approx. de la couronne :	Âge supposé :

(x)\* : Nombre d'exemplaires à fournir en cas d'enquête publique et/ou de commission de concertation.

Nous vous informons que la délivrance de tout permis d'urbanisme pour l'abattage d'arbres est soumise à une taxe communale de 35€ (et est dispensée de l'intervention d'un architecte).

Le service Urbanisme